

Conseil municipal

du 16 mai 2019

à 19h00

Compte rendu

Nombre de conseillers :

en exercice : 29

présents 26

votants 27

PRESENTS

M. Jérôme MARCHAIS, M. Jean-Marie POUPELIN, Mme Laurence SEIGNEURIN, M. Hervé AUBRON, Mme Céline CHARRIER, M. Mathieu LEGOUT, M. Pascal PAILLARD, Mme Sonia LE POTTIER, M. Mickaël COLAISSEAU, M. Ludovic BUZONIE, Mme Béatrice BRICHON, M. Thierry BEAUQUIN, Mme Josette CHIRAT, Mme Cécile HALLEREAU, Mme Françoise DENIEUL, M. Stéphane DAVID, M. Anthony BODIN, Mme Delphine MARCHAND, Mme Audrey PICHON, M. Marcel VIDAL M. Thierry FONTENEAU, M. Joël CHARPENTIER, Mme Nicole LACOSTE, Mme Anne EON, M. Manuel GAULTIER, Mme Nathalie BOBIERE

ABSENT EXCUSE

M. Yannick GERARD (pouvoir à Mme Céline CHARRIER)

ABSENTES

Mme Céline PEROCHEAU
Mme Nathalie COLLET

M. Anthony BODIN a été élu secrétaire de séance.

L'ordre du jour du conseil municipal est le suivant :

DECISIONS DU MAIRE

1. **Exercice de mandats locaux** - Indemnités de fonction des élus
2. **Communauté de Communes Sèvre & Loire** - Transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu et carte communale – Modification des statuts
3. **Communauté de Communes Sèvre & Loire** - Pacte de gouvernance dans le cadre de l'exercice par la CCSL de la compétence en matière de PLU, documents d'urbanisme en tenant lieu et carte communale - Approbation
4. **Communauté de Communes Sèvre & Loire** - Désignation d'un représentant pour siéger au Conseil d'Aménagement dans le cadre de l'exercice par la CCSL de la compétence en matière de PLU, documents d'urbanisme en tenant lieu et carte communale
5. **Cession** – Les Laures – M. DENIS Alexandre – résultat de l'enquête publique
6. **Cession** – La Salmonière – M. LECHAT Alexis – résultat de l'enquête publique
7. **Cession** – La Ménardière – M. PADIOLLEAU Valentino – résultat de l'enquête publique
8. **Cession** – La Chevalerie – M. DAVEZE/Mme CHERRUAUD – résultat de l'enquête publique
9. **Cession** – La Nivière – M. et Mme MERCERON Jérôme – résultat de l'enquête publique
10. **Cession** – La Grande Measure – Crts COUILLAUD et M. COUILLAUD Jean-Claude – résultat de l'enquête publique
11. **Convention** – Giratoire RD763 carrefour Route d'Ancenis/Rue du Bois Brûlé – Prise en charge de l'entretien et du fonctionnement des dispositifs
12. **Décisions budgétaires** - Budget Principal et Budget annexe Espace Culturel : ajustement de la durée d'amortissement
13. **Subvention** - Conseil Municipal des Enfants - Don financier à l'association "Les Blouses Roses"
14. **Groupement de commandes** – Maintenance informatique des écoles
15. **Subventions** – Ecole de musique – Convention pour la subvention 2019 versée par la CCSL
16. **Convention** – Ecole de musique – modification convention de partenariat pédagogique avec Fortissimo
17. **Tarifs** – Ecole de musique – Saison 2019/2020
18. **Tarifs** – Le Champilambart – Saison culturelle 2019/2020
19. **Délégation de service public** – IFAC – Tarifs 2019/2020
20. **Délégation de service public** – IFAC – Validation des règlements intérieurs des différents accueils mis en place par Vallet Animation Ifac

21. **Dispositif contractuel** – Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) - Validation de l'avenant 2019/2020 et du tableau de financement
22. **Tarifs des services publics** – Restaurant Scolaire – Tarifs 2019/2020
23. **Règlement intérieur** – Restaurant Scolaire Municipal Paul Eluard – Validation du règlement intérieur
24. **Dérogation au repos dominical** – Entreprise LACHETEAU – Avis du conseil municipal
25. **Dérogation au repos dominical** – Entreprise CLAUGER – Avis du conseil municipal

Jurés d'Assises 2020 – Tirage au sort

APPROBATION DU PROCES VERBAL

Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 28 mars 2019.

DECISIONS DU MAIRE

M. le Maire informe le conseil municipal des opérations réalisées dans le cadre des délégations reçues conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Décision 09-04-2019 du 5 avril 2019

OBJET : Animations citoyennes – Conseil Municipal des Enfants de Vallet – Institution d'une régie de recettes pour l'encaissement des fonds collectés

AUTORISATION d'instituer une régie de recettes pour l'encaissement des fonds collectés au cours des animations citoyennes du Conseil Municipal des Enfants de Vallet

Décision 10-04-2019 du 15 avril 2019

OBJET : Giratoire Route d'Ancenis/Rue du Bois Brûlé – Eclairage public (SYDELA) – Accord de participation financière et convention

AUTORISATION de conclure et de signer le l'accord de participation financière d'éclairage public ainsi que la convention avec le SYDELA pour la construction du giratoire Route d'Ancenis / Rue du Bois Brûlé pour un montant total de travaux fixé à 14 641.38 € HT

Décision 11-04-2019 du 17 avril 2019

OBJET : Eclairage des aubettes de cars (villages de l'Anerie, des Creusettes, la Gobinière, la Pétinière) – convention pour réalisation de travaux sur l'éclairage public (SYDELA)

AUTORISATION de conclure et de signer la proposition financière et la convention de travaux d'éclairage public avec le SYDELA pour la réalisation des travaux pour l'éclairage des aubettes de cars pour les villages de L'Anerie, Les Creusettes, La Gobinière et La Pétinière pour un montant total de travaux fixé à 9 860.99 € HT.

Décision 12-04-2019 du 23 avril 2019

OBJET : Complexe sportif du Rouaud – Fourniture de 5 tribunes mobiles

AUTORISATION de conclure et de signer le marché passé en procédure adaptée ayant pour objet la fourniture de 5 tribunes mobiles au complexe sportif du Rouaud avec la Sté ALTRAD MEFRAN de CAMPENEAC (56) pour un montant de 2 590.00 € HT.

Décision 13-04-2019 du 30 avril 2019

OBJET : Attribution du marché n° V-PA-19-07 relatif à l'entretien du cimetière

AUTORISATION de conclure et de signer le marché passé en procédure adaptée ayant pour objet l'entretien du cimetière (désherbage, nettoyage des allées et espaces ainsi que démoussage du columbarium et de ses abords), avec l'ESAT SUD LOIRE de ST JULIEN DE CONCElLES (44) pour un montant total de 10 438.00 € HT par an et pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois.

Décision 14--2019 du 3 mai 2019

OBJET : Attribution du marché n° V-PA-19-04 relatif à l'aménagement de voirie Route d'Ancenis et plateaux rue de Bois Brûlé

AUTORISATION de conclure et de signer le marché passé en procédure adaptée ayant pour objet l'aménagement de voirie Route d'Ancenis et plateaux rue de Bois Brûlé, avec la SAS BLANLOEIL de CLISSON (44) pour un montant total de 325 874.15 € HT.

Décision 15-05-2019 du 6 mai 2019

OBJET : Régie de recettes et d'avances pour l'encaissement des droits d'entrée et le remboursement des places de spectacles ou de manifestations culturelles

AUTORISATION d'instituer une régie de recettes et d'avances pour l'encaissement des droits d'entrée et le remboursement des places de spectacles ou de manifestations culturelles (dans les cas limitatifs qui seront définis dans l'arrêté de création de régie) pour la billetterie du service culturel de la ville de VALLET.

Décision 16-05-2019 du 6 mai 2019

OBJET : Place Charles de Gaulle – Remplacement des 4 colonnes existantes – Eclairage public (SYDELA) – Accord de participation financière et convention

AUTORISATION de conclure et de signer l'accord de participation financière d'éclairage public ainsi que la convention avec le SYDELA pour le remplacement des 4 colonnes existantes Place Charles de Gaulle, pour un montant de travaux fixé à 10 981.04 € HT.

FUNCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

1 – Exercice de mandats locaux **Indemnités de fonction des élus**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, par 24 voix "pour" et 3 abstentions (MMES EON A. – LACOSTE N. – M. GAULTHER M.) :

DE CONSTITUER une enveloppe globale, comprenant les indemnités maximales du Maire et des 8 adjoints, avec la majoration de 15 % au titre des communes, chefs-lieux de canton,

DE FIXER l'indemnité du maire à un taux inférieur au taux plafond fixé par la loi,

DE FIXER les indemnités individuelles de la façon suivante à compter de la présente délibération

DE DIRE que l'ensemble de ces indemnités ne dépasse pas l'enveloppe globale prévue aux articles L.2123-22 à L.2123-24 du Code général des collectivités territoriales,

DE DIRE que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payées mensuellement.

INTERCOMMUNALITE

2 – Communauté de Communes Sèvre & Loire (CCSL)

Transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu et carte communale

Modification des statuts

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

DE SE PRONONCER en faveur du transfert, au 1er septembre 2019, de la compétence « Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale », au bénéfice de la communauté de communes Sèvre et Loire (CCSL),

D'APPROUVER les statuts ainsi modifiés de la CCSL,

D'INVITER Monsieur le Préfet, si la minorité de blocage n'est pas activée, à prononcer par arrêté, les nouveaux statuts de la communauté de communes Sèvre et Loire,

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout acte et/ou document,

DE CHARGER Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Préfet de Loire Atlantique, et au Président de la communauté de communes Sèvre et Loire.

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'Île Gloriette BP 24 111, 44 041 Nantes Cedex tel : 02.40.99.46.00, courriel : greffe.ta-nantes@juradm.fr) ou d'un recours gracieux auprès de la communauté de communes, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.

3 – Communauté de Communes Sèvre & Loire

Pacte de gouvernance dans le cadre de l'exercice par la CCSL de la compétence en matière de PLU, documents d'urbanisme en tenant lieu et carte communale

Approbaton

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

D'APPROUVER le pacte de gouvernance qui s'inscrit dans le cadre de l'exercice pour la CCSL de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU), documents d'urbanisme en tenant lieu et carte communale,

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer le pacte de gouvernance et tout acte et/ou document s'y rapportant.

4 – Communauté de Communes Sèvre & Loire

Désignation d'un représentant pour siéger au Conseil d'Aménagement dans le cadre de l'exercice par la CCSL de la compétence en matière de PLU, documents d'urbanisme en tenant lieu et carte communale

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

DE DESIGNER pour siéger au conseil d'aménagement mis en place par le pacte de gouvernance dans le cadre de l'exercice par la communauté de communes Sèvre et Loire de la compétence en matière de PLU, documents d'urbanisme en tenant lieu et carte communale :

En tant que titulaire : M. Mathieu LEGOUT

En tant que suppléant : M. Jean-Marie POUPELIN

URBANISME – AFFAIRES FONCIERES

5 – Cession

Les Laures – M. DENIS Alexandre Résultat de l'enquête publique

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

DE DECLASSER une partie de la parcelle cadastrée section HN n° 238 non affectée à un usage commun d'une superficie d'environ 20 m²* à prendre sur la parcelle cadastrée HN n° 238 correspondant à une bande de terrain de 0.60 mètre de large à une extrémité et 1.00 m de large à l'autre extrémité (la superficie exacte sera déterminée après l'établissement du document d'arpentage) situé au village des Laures à VALLET.

DE CEDER ladite parcelle (environ 20 m²) à M. DENIS Alexandre domicilié 420 les Laures à VALLET au prix de 60 € le mètre carré, frais en sus.

DE DIRE que les frais, droits et honoraires - y compris les frais de géomètre- tant des présentes que de l'acte seront à la charge de M. DENIS Alexandre

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'acte de transfert de propriété correspondant ainsi que tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

6 – Cession

La Salmonière – M. LECHAT Alexis Résultat de l'enquête publique

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

DE DECLASSER une portion de la voie communale n° 177 au village de la Salmonière pour environ 100 m²* - non affectée à un usage commun, jouxtant la propriété qu'il souhaite rénover cadastrée section WN n° 70 (*la superficie exacte sera déterminée après l'établissement du document d'arpentage),

DE DIRE que l'acquisition n'aura lieu que sous condition que, préalablement ou concomitamment, M. LECHAT devienne propriétaire de la parcelle WN n°70,

DE FIXER le prix à 60 € le mètre carré, frais en sus, y compris les frais de géomètre et de notaire à la charge de M. Alexis LECHAT.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'acte de transfert de propriété correspondant ainsi que tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

7 – Cession
La Ménardière – M. PADIOLLEAU Valentino
Résultat de l'enquête publique

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

DE DECLASSER du domaine public une portion de la voie communale n° 210 au village de la Ménardière pour environ 20 m²* - non affectée à un usage commun, jouxtant la propriété cadastrée section WS n° 182 (*la superficie exacte sera déterminée après l'établissement du document d'arpentage),

DE CEDER ladite parcelle à M. Valentino PADIOLLEAU, domicilié 308bis La Ménardière à VALLET,

DE FIXER le prix à 60.00 € le mètre carré, frais en sus.

DE DIRE que les frais, droits et honoraires - y compris les frais de géomètre- tant des présentes que de l'acte seront à la charge de M. PADIOLLEAU Valentino.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer l'acte de transfert de propriété correspondant ainsi que tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

8 – Cession
La Chevalerie – M. DAVEZE/M. CHERRUAUD
Résultat de l'enquête publique

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

DE DECLASSER du domaine public une partie de parcelle cadastrée section AS n° 153 au village de La Chevalerie d'une superficie d'environ 190 m² * - non affectée à un usage commun, jouxtant la propriété cadastrée section AS n° 154-148 et 147 (*la superficie exacte sera déterminée après l'établissement du document d'arpentage).

DE CEDER ladite parcelle à M. DAVEZE / Mme CHERRUAUD, domiciliés La Chevalerie à VALLET,

DE FIXER le prix à 60 € le mètre carré, frais en sus, y compris les frais de géomètre et de notaire à la charge de M. DAVEZE / Mme CHERRUAUD et sous condition suspensive de l'obtention d'un permis de construire respectant les règles de constructibilité définies par le règlement du PLU en vigueur (zone Ah2p),

DE DIRE qu'aucune sortie ne sera autorisée sur la route départementale n° 37 et que les frais de construction d'une clôture le long de la RD n° 37 seront à la charge de M. DAVEZE et Mme CHERRUAUD,

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer l'acte de transfert de propriété correspondant ainsi que tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

9 – Cession
La Nivière – M. et Mme MERCERON Jérôme
Résultat de l'enquête publique

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

DE DECLASSER du domaine public une portion de la voie communale n° 232 au village de la Nivière pour environ 75 m²* - non affectée à un usage commun, jouxtant la propriété cadastrée section HI n° 53 et n° 54 (*la superficie exacte sera déterminée après l'établissement du document d'arpentage),

DE CEDER ladite parcelle à M. et Mme MERCERON Jérôme domiciliés 210 La Nivière à VALLET,

DE FIXER le prix à 60.00 € le mètre carré, frais en sus.

DE DIRE que les frais, droits et honoraires - y compris les frais de géomètre- tant des présentes que de l'acte seront à la charge de M. et Mme MERCERON Jérôme.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer l'acte de transfert de propriété correspondant ainsi que tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

10 – Cession

La Grande Masure – Consorts COUILLAUD et M. COUILLAUD J.C.

Résultat de l'enquête publique

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

DE DECLASSER du domaine public au village de la Grande Masure :

- une portion de terrains communaux situés dans l'emprise de l'assiette de la VC n° 44 d'une superficie totale d'environ 270 m²* (114 m² + 41 m² + 115 m²)
- environ 7 m²* situés le long de la VC 44 jouxtant la parcelle B 159p
- environ 277 m² * situés au carrefour des VC n° 42 et n° 44

(*les superficies exactes seront déterminées après l'établissement du document d'arpentage).

DE CEDER au village de la Grande Masure :

- ➔ aux consorts COUILLAUD la portion de terrains communaux situés dans l'emprise de l'assiette de la VC n° 44 d'une superficie totale d'environ 270 m²* (114 m² + 41 m² + 115 m²) au prix de 60 €/m², frais en sus.
- ➔ à M. COUILLAUD Jean-Claude :
 - 7 m² situés le long de la VC 44 jouxtant la parcelle B 159p
 - 277 m² situés au carrefour des VC n° 42 et n° 44soit une superficie totale d'environ 284 m² au prix de 1 €/m², frais en sus

DE DIRE que les frais, droits et honoraires - y compris les frais de géomètre- tant des présentes que de l'acte seront à la charge des Consorts COUILLAUD et de M. Jean-Claude COUILLAUD.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer l'acte de transfert de propriété correspondant ainsi que tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOIRIE

11 – Convention

Giratoire RD 763 Carrefour Route d'Ancenis / Rue du Bois Brûlé

Prise en charge de l'entretien et du fonctionnement des dispositifs

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

D'APPROUVER les termes de la convention de gestion définissant les modalités d'entretien du giratoire situé à l'intersection de la route d'Ancenis et de la rue du Bois Brulé, sur le domaine public départemental,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à la signer ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

AFFAIRES FINANCIERES

12 – Décisions budgétaires

Budget principal et budget annexe "Espace Culturel"

Ajustement de la durée d'amortissement

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

D'ADOPTER les tableaux de méthode d'amortissement.

13 - Subvention
Conseil Municipal des Enfants
Don financier à l'association "Les Blouses Roses"

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

DE VERSER, au nom du Conseil Municipal des Enfants de Vallet, à l'association "Les Blouses Roses" (association reconnue d'utilité publique et intervenant auprès de jeunes malades et de personnes âgées dans les hôpitaux et maison de retraite) dont le comité local se situe 3 rue Ernest Messonnier 44100 NANTES, la somme de 272 € sous forme de subvention,

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à donner à ce dossier la suite qui convient et à signer tout document nécessaire à cette action.

MARCHES PUBLICS

14 - Marchés publics
Groupement de commandes
Maintenance informatique des écoles

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

D'ADHERER au groupement de commandes pour la maintenance informatique dans les écoles,

D'APPROUVER la convention constitutive du groupement de commandes relatives à la maintenance informatique dans les écoles,

D'ACCEPTER d'assurer les fonctions de coordonnateur du groupement de commandes, en application de l'article L2113-7 du code de la commande publique, et de se charger notamment d'établir le dossier de consultation des entreprises, d'organiser la consultation, de signer et notifier les marchés au nom et pour le compte de chaque membre du groupement, l'exécution des marchés demeurant ensuite à la charge de chaque membre qui les suivra pour ses besoins propres,

D'AUTORISER le Maire à signer la convention constitutive du groupement et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

D'AUTORISER, par avance, dans les conditions posées par l'article L2122-21-1 du code général des collectivités territoriales, le Maire de la commune de Vallet à signer les marchés attribués par la Commission d'appel d'offres propre au groupement,

DE DECIDER DE NE PAS PROCÉDER au scrutin secret pour désigner les représentants de la Ville de Vallet au sein de la Commission d'appel d'offres du groupement de commandes désigné,

DE DESIGNER ci-dessous le représentant titulaire, président de la commission d'appel d'offres, et le représentant suppléant qui siégeront à la Commission d'appel d'offres du groupement de commandes :

Représentant titulaire	Représentant suppléant
M. Jean-Marie POUPELIN	M. Thierry FONTENEAU

CULTURE

15 – Subventions

Ecole de musique

Convention pour le versement de la subvention 2019 par la CCSL

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

D'APPROUVER la convention de subventionnement de l'école de musique de VALLET par la Communauté de Communes Sèvre & Loire pour l'année 2019 fixant le montant de la participation à 36 270 €.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer ladite convention de subventionnement.

16 – Convention

Ecole de musique

Modification convention de partenariat pédagogique avec Fortissimo

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

D'APPROUVER la convention de partenariat pédagogique entre l'Ecole Municipale de Musique de Vallet et l'association Ecole de Musique Loire Divatte selon le document joint à la présente délibération,

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer ladite convention avec l'association Ecole de Musique Loire Divatte et à prendre toutes les mesures nécessaires à son exécution.

17 – Tarifs

Ecole de musique

Saison 2019/2020

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

DE FIXER les tarifs de l'école de musique de Vallet, s'appliquant à compter de la rentrée scolaire 2019, selon le tableau annexé à la présente délibération,

DE DIRE que ces montants seront appelés en trois versements,

DE PRECISER :

- que dans l'optique de la fusion de l'EMM avec L'école associative de Divatte Sur Loire, il convient d'anticiper l'évolution des tarifs et qu'il apparaît que les tarifs de l'EMM sont en majorité plus bas que ceux de l'école associative. Il est donc proposé une augmentation globale de 2,5 % sauf pour les deux premières tranches de quotient des tarifs « Instrument/Technique vocale enfant » et « Pratiques collectives, Eveil, Formation Musicale ».
- que le cours de « technique vocale » évolue avec la possibilité de choisir entre :
 - le maintien d'une inscription dans un cours semi-collectif avec application du tarif existant « Technique vocale en cours semi-collectif » (4 élèves en 1h) ;
 - ou, passer à un temps de cours équivalent au cursus instrumental (1/2h par élève, ou 3 élèves en 1h30). Sera alors appliqué aux familles le tarif « Instrument/Technique vocale » (enfant, étudiant ou adulte selon le cas).
- qu'un accompagnement pratiques amateurs s'avère nécessaire : accueil/prêt de locaux pour répétitions régulières de groupes de musique constitués –adhésion annuelle du groupe au tarif "Pratiques collectives".

18 – Tarifs
Espace Culturel Le Champilambart
Saison culturelle 2019/2020

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

D'APPLIQUER à l'Espace Culturel le Champilambart les tarifs des spectacles pour la programmation 2019/2020

DE PRECISER que le tarif réduit déjà accordé aux résidents valletais, porteurs de la carte CEZAM/Loisirs/carteS (Atelier des Initiatives), demandeurs d'emploi, groupes de 10 personnes et plus choisissant les mêmes spectacles sera également accordé aux porteurs de la carte SRIAS, bénéficiaires du RSA, bénéficiaires de l'allocation adultes handicapés (AAH), abonnés 2019/2020 des salles partenaires du Grand T (R.I.P.L.A.)

ENFANCE – JEUNESSE – SPORT

19 – Délégation de Service Public

IFAC

Tarifs 2019/2020

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

D'ADOPTER les nouvelles grilles tarifaires applicables au 1^{er} septembre 2019, jointes à la présente délibération, pour la délégation de service public précitée de gestion des activités socio-éducatives à destination des enfants usagers de l'ensemble des accueils de VALLET Animation Ifac.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

20 – Délégation de service public

IFAC

Validation des règlements intérieurs des différents accueils mis en place par Vallet Animation Ifac

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

D'APPROUVER les modifications des règlements intérieurs du pôle enfance et du multi accueil,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les actes et prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

21 – Dispositif contractuel

Contrat Enfance Jeunesse (CEJ)

Validation de l'avenant 2019/2020 et du tableau de financement

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

D'APPROUVER l'annexe financière n° 1 présentant un récapitulatif financier du contrat enfance jeunesse pour 2019/2020 et l'annexe n° 2 présentant la situation de l'offre à la signature de l'engagement contractuel,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer l'avenant au Contrat Enfance Jeunesse 2019/2020 avec la Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique.

22 – Tarifs des services publics Restaurant Scolaire Municipal Tarifs 2019/2020

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

DE FIXER les tarifs suivants pour le restaurant scolaire municipal à compter du 1^{er} septembre 2019 :

Tarifs 2019/2020 pour les élèves de maternelle et de primaire	
TRANCHES	Tarifs
0 à 399.99	1,00 €
400 à 699.99	2.34 €
700 à 899.99	3.13 €
900 à 1099.99	3.84 €
1100 à 1199.99	3.96 €
1200 à 1399.99	4.21 €
1400 à 1699.99	4.31 €
1700 à 1999.99	4.52 €
Supérieur à 2000	4.63 €

TARIFICATION SPECIFIQUE	
Type de repas	Tarif 2019/2020
Adultes	6,00 €
Occasionnels	4.68 €
Enfants en protocole d'accès individualisé apportant leurs repas	Moitié du tarif du quotient familial

D'AUTORISER Monsieur le Maire à prendre toute mesure d'application nécessaire.

23 – Règlement intérieur Restaurant Scolaire Municipal Paul Eluard Validation du règlement intérieur du restaurant scolaire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

D'APPROUVER le règlement intérieur du restaurant scolaire municipal des écoles Maternelle et Élémentaire Paul Eluard,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'application de la présente délibération.

AFFAIRES ECONOMIQUES

24 – 25 - Dérogations au repos dominical Entreprise LACHETEAU – Entreprise CLAUGER Avis du conseil municipal

- ➔ 24 - Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, par 21 voix "pour", 2 voix "contre" (MMES LACOSTE N. – SEIGNEURIN L) et 4 abstentions (MMES BOBIERE N. – EON A. – MM CHARPENTIER J. – GAULTIER M.) :

D'EMETTRE un **AVIS FAVORABLE** sur la demande de dérogation à la règle du repos dominical sollicitée par l'entreprise LACHETEAU SAS pour les dimanches 26/05/2019, 16/06/2019, 22/09/2019 et 06/10/2019.

- 25 - Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, par 23 voix "pour" et 4 abstentions (MMES EON A. – LACOSTE N. – SEIGNEURIN L. – M. GAULTIER M.) :

D'EMETTRE un AVIS FAVORABLE sur la demande de dérogation à la règle du repos dominical sollicitée par l'entreprise CLAUGER pour le dimanche 9 juin 2019.

DIVERS

Jurés d'Assises 2020 Tirage au sort

NOM	PRENOMS	NOM D'EPOUSE
ARNAUD	Mélanie Jacqueline Madeleine	LEMESLE
AUBRON	Gabriel Louis Marie Auguste	
BOISMARTEL	Pascale Marcelle Claude	
BONY	Vincent Alain Roger	
BOSSARD	Marie Renée Jeanne Gabrielle Yvonne	CHEVOLLEAU
BOULANGER	Nathalie Angelique Marie	POTINEAU
CHAUVEAU	David Pierre	
COUILLAUD	Loïc Michel	
ESNEAU	Isabelle Hélène	
FOLLIASSON	Luc	
FOURNY	Virginie Lolita Huguette	PENNANGUER
GACHET	Simon Pierre	
HERVOUET	Sébastien	
JUIN	Elodie Chantal Brigitte	SANQUER
MACE	Amandine Françoise	
MORIN	Lucie Simone Thérèse	
OLIVIER	Mathilde Jeanne Marie	AMIAN
RICHARD	Laurence Marie Michelle	BREMAUD
ROUSSELOT	Carole Michèle Monique	ANDRE
TERRIEN	Béatrice Marie Noella Andrée	ENTIER
VALLET	Jean François Marie Joseph	



Fin de la séance à 22h00